

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Chariot à moteur (châssis)	SCHILTER	2 2 0 0	CH 4729 35

Constructeur	SCHILTER AG, Maschinenfabrik, 6370 Stans		
Identification	"2200" sur la plaquette du constructeur		
	"28" les 2 premiers chiffres du No du châssis		
Plaquette constr.	à droite, sous le siège du passager		
N° du châssis	à gauche, sur le longeron, derrière la roue avant		
Ident. du moteur	"108 U" ou "ED" à gauche, en haut sur bride de fixation de la pompe d'injection		
Importateur princ.	-		
Véhicule homologué	28002	Signes fixes dans code du type	2200 / 28

Chassis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4 ou 6
Direction	hydrostatique avec assistance hydraulique
Transmission	mécanique avec boîte complémentaire route/terrain
Nombre de vitesses	4 x 2 Entraînement (toutes roues *)
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, à expansion interne sur toutes les roues
Frein auxiliaire	mécanique, à ruban extérieur, sur cardan
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, levier avec secteur
Ralentisseur	
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe témoin séparée

Moteur	
Marque	PERKINS Type 4.108 ou ED
Construction	en ligne Temp 4
Carburant	D Position avant
Refroidiss.	eau Nombre cylindr. 4
Alésage	79,4 Course 88,9
Cylindrée	1760 CV-impôt 8,26
Puissance en CV	27,5 kW à t/min 2700
	(37,5 DIN)
Bruit proximité	96 dB/A à t/min 2750 x)
Silencieux	1 = 405 x Ø 100 mm
Mesure des gaz	Facharach 4,0
	Bosch noirissement 4,5 (Md, max, 2000 t/min)

Carrosserie	
Nombre de portes	- Indic. vit. { et avec toit
Ceintures sécurité	7 Rétroviseur 2/de chaque côté
Cale	1/270x120x150 mm Attelage AV+AR= broches
Antivol	
Nombre de places	t 2 av. centre ar.
Dimensions \$)	int. ext.
Longueur	4380 Empattements 2500 /
Largour	(1960) 1560 /
Hauteur	2000 Voie av 1280 ar 1320
Porte à faux	lat. Voies av - (1420)
	av 1040 ar
	ar 840 Braquage g 10900 d 10900

Poids	
	avant arrière total
Poids à vide	1190(1210) 240(310) 1430(1520)\$)
Charge utile	
Poids total	4300
Garantie fabr.	2100 2600 4300
Dimens. pneus	10 - 15 10 - 15 (Variantes +)
Ply / bar	6 / 2,5 6 / 3,0 voir
Charge	2200 2720 remarques)
pour V max	30 30
	() = avec pneus jumelés à l'arrière
Garantie poids remorquable avec frein	
Garantie poids remorquable sans frein	
Garantie poids de l'ensemble	
Poids remorquable testé	
Vitesse maximale selon le constructeur	25 km/h
Vitesse maximale testée	25 km/h

Distance volant - vers l'avant du véhicule
 () = avec pneus jumelés à l'arrière

à 2750 t/min au moteur resp. 650 t/min à la prise de force

Équipement	§)	
Feux de route	M	(E)
Feux de croisement	M	(E)
Feux de position	A	(E)
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop	R-S1	(E)
Clignoteurs	av 1	(E) ar 2a (E)
Catadioptres	av	ar I (E)
Feux de gabarit	av	ar
Feux complément.		
Eclairage plaque	§)	
Essuie-glace	1/lorsqu'avec pare-brise avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	FOSCH el 20016	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot à moteur	
Marque et type	SCHILTER	2200
Homologation		
N°	CH	4729 35
Carrosserie		
Places	total 2	avant
Poids à vide	sel. bulletin pesage	Carburant D
Charge utile	sel. carrosserie	CV-impôt 8,96
Poids total	4300	Cylindrée 1760

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- x) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 25 km/h, M4S, iA 8,4 = 82,5 dB/A.
- * Entraînement : sur toutes les roues avec déclenchement de la traction avant; blocage des différentiels AV + AR à commande mécanique; 2 commandes séparées, AV = à main AR = pédale.
- + Variante de pneus : s.d. avec pneus jumelés à l'arrière, dans ce cas 4 Ply suffisent; 10 - 15 4 PR 4160 (2,1).
- §) Les dimensions, le poids et l'équipement doivent être contrôlés à l'immatriculation; lors de l'immatriculation comme chariot à moteur industriel, un éclairage de la plaque est obligatoire.

A noter dans le permis de circulation:

101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;

- lors de courses avec le châssis sans carrosserie, l'essieu arrière doit être chargé de 140 kg de lest.

Stans, 22.8.78

• Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules